

Hébergement Temporaire ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

1. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

La Mairie d'Illkirch-Graffenstaden a lancé fin 2016 un appel à projet pour la création d'un hébergement temporaire sur son territoire. Il s'agit de proposer des solutions d'hébergement et de relogement pour les Illkirchois en difficultés.

Notre établissement compte parmi ses services deux actions identiques sur le secteur de Molsheim-Mutzig, mais également sur l'Eurométropole de Strasbourg à Schiltigheim. Il nous semblait donc pertinent de répondre, étant donné notre expérience dans la gestion de ce type de dispositif et notre implantation sur ce secteur géographique.

L'un des objectifs du dispositif était également de mettre en œuvre une fluidité de parcours pour les ménages entrés, pour leur permettre d'intégrer en direct un logement définitif ou d'entrer en logement accompagné pour les moins autonomes.

La convention qui liait GALA et la Mairie d'Illkirch Graffenstaden avait une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Règlementairement, la tacite reconduction n'était pas possible au terme de la convention signée. Un nouvel appel à projet a donc été diffusé par la Mairie, à nouveau pour une convention d'une durée de 3 années.

Dans la continuité du projet que nous avons mis en œuvre durant 3 années, nous avons décidé de répondre à cet appel pour reconduire notre action, améliorer encore nos prestations et consolider notre partenariat avec la Mairie et son CCAS. Lauréats de cet appel à projet, nous avons de ce fait maintenu ce service avec les mêmes modalités d'actions pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Au vu de la nature du dispositif, de ses conditions et délais d'accès, l'hébergement temporaire ne s'apparente en aucun cas à un hébergement d'urgence type 115. Il s'agit de permettre aux personnes d'avoir un toit et de travailler une réorientation en lien avec le travailleur social instructeur.

Les logements proposés sont en colocation et permettent la mise à disposition de 5 unités de vie qui peuvent être occupées par des personnes isolées, couples, voire des familles avec enfants.

Le CCAS d'Illkirch est à l'initiative de l'information des places disponibles aux partenaires et recueille les candidatures. Les dossiers sont ensuite étudiés et validés conjointement. Les personnes retenues sont systématiquement rencontrées par le travailleur social de GALA en charge de l'accompagnement pour un entretien préalable. **Cette étape valide ou non l'entrée dans le dispositif.**

Le jour de l'entrée dans le logement, un contrat d'hébergement est signé par l'hébergé, le travailleur social et le Directeur de GALA. Il a une durée d'un mois et est renouvelable par le biais d'un rendez-vous fixé avec le travailleur social chaque mois, jusqu'au terme des 6 mois maximum possibles.

Une participation, d'un montant de 3, 4 ou 6 € par jour est fixée selon une grille de ressources définie, ainsi qu'une caution de 50 € et d'un kit produit ménager de 10€, encaissés en début d'hébergement.

Un état des lieux d'entrée est effectué avec la personne, ainsi qu'un inventaire du matériel mis à disposition.

1.1. L'activité

Les dossiers de candidature

Ces demandes concernaient :

- ✚ 5 hommes seuls,
- ✚ 4 femmes seules,
- ✚ 4 femmes isolées avec enfant(s).

STRUCTURES	2022
UTAMS EMS Sud (CMS des 4 Vents)	11
Autres structures	2
TOTAL	13

Nous constatons que nous faisons face, une nouvelle fois, à une légère baisse du nombre de candidature tout comme il en était déjà question l'année passée.

Nous relevons également qu'en 2022 le nombre de candidatures de femmes avec ou sans enfant(s) a doublé, quand celui correspondant aux candidatures hommes a diminué de moitié.

Nous rappelons que les travailleurs sociaux du secteur d'Illkirch-Graffenstaden et de l'établissement GALA sont les seuls prescripteurs pouvant instruire des demandes d'Hébergement Temporaire sur ce secteur. Les orientations sont très majoritairement faites par le CMS des 4 vents. Très rares sont les demandes émises par d'autres structures du secteur. Ce point se vérifie encore une fois cette année, pour 11 candidatures orientées par le CMS et uniquement 2 provenant d'autres structures.

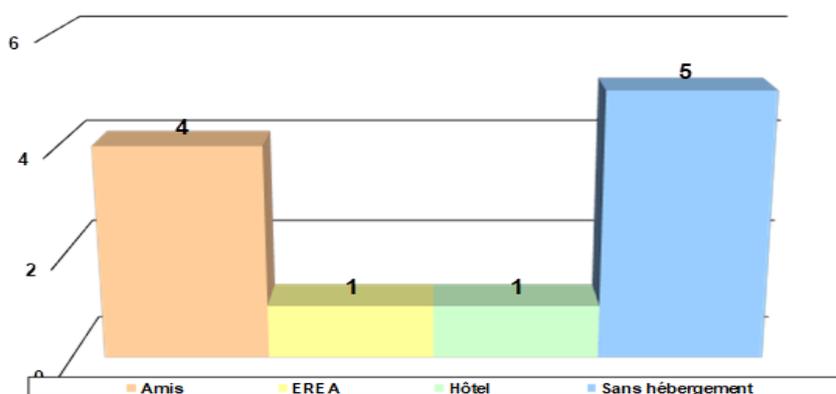
	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	
			HEBERGES	DROIT DE VISITE/HEBERGEMENT
Demandeurs	5	8	6	
Hébergés	8	4	4	

Sur les 13 demandes enregistrées par GALA en 2022, 7 demandes ont été classées sans suite pour les motifs suivants :

- ✚ Autre solution d'hébergement ;
- ✚ Situation inadaptée à l'accompagnement proposé ;
- ✚ Refus de la personne ;
- ✚ Plus de place disponible au moment de la demande ;
- ✚ Autre candidature retenue pour la place disponible.

Il apparaît que le nombre d'enfants demandeurs et hébergés a réduit de moitié par rapport à l'an dernier et qu'aucun droit de visite et d'hébergement n'a été comptabilisé.

Hébergement d'origine des ménages accompagnés



En 2022, on recense qu'une part majoritaire des ménages accompagnés étaient « sans domicile » ou « hébergé par des amis » antérieurement à leur entrée dans le dispositif.

Il est intéressant de relever que ces deux principales catégories sont sur ces 4 dernières années les plus représentées et que leur nombre est très proche d'une année sur l'autre.

Les autres catégories représentées EREA, Hôtel représentent une infime partie des situations dans lesquelles se trouvaient certains ménages en amont de leur arrivée en Hébergement Temporaire.

Situation socioprofessionnelle des personnes à l'entrée

RESSOURCES	NOMBRE
<i>En situation d'emploi</i>	<i>7</i>
CDD	3
CDI	1
Formation	1
Intérim	2
<i>Sans situation d'emploi</i>	<i>4</i>
AAH	2
Pôle Emploi	1
Retraite	1
<i>Sans activité</i>	<i>1</i>
TOTAL	12

Sur 2022, nous relevons que 58,33% des personnes accompagnées étaient en situation d'emploi à leur entrée ; soit plus de la moitié, quand 33,33% étaient sans emploi et 8,33% sans activité.

En comparaison à l'année précédente : le pourcentage de personne en situation d'emploi a fortement augmenté passant de 38,46% à 58,33% (hausse de 34%).

Le nombre de personnes sans situation d'emploi a diminué, passant de 9 à 4 personnes.

Le nombre de personne sans activité reste inchangé.

Pour rappel, le dispositif n'accueille pas de personnes sans ressources.

L'objectif du service est en effet de proposer aux personnes accompagnées un hébergement transitoire dans l'optique de stabiliser leur situation financière, administrative et travailler l'accès à un logement pérenne, soit dans le cadre d'un relogement définitif (parc social – parc privé), soit dans un autre dispositif adapté de l'établissement GALA ou tout autre structure.

Les personnes ne percevant pas de ressources propres doivent faire l'objet, par le biais des travailleurs sociaux de secteur, d'une orientation vers un dispositif d'hébergement d'urgence inconditionnel, via le SI SIAO.

Selon les situations et en attendant le paiement des ressources quand les droits sont déjà ouverts, des subventions caritatives peuvent être octroyées aux personnes afin de les aider pour le paiement des premières participations financières.

Problématiques et difficultés de la population hébergée avant l'entrée en HTI

Problématique	Nombre
1 ^{er} logement	3
Consolidation des acquis	3
Divorce - Séparation	1
En démarche de soins	1
Logement trop petit	1
Maintien lien familial	2
Problème de santé	1
Rupture familiale	2
SDF	8

Parmi les catégories citées ci-dessus, nous repérons que 4 d'entre elles étaient déjà présentes l'an dernier : consolidation des acquis, en démarche de soins, maintien des liens familiaux et SDF.

Nous notons que la problématique rencontrée par les personnes accueillies ressortant principalement ces 2 dernières années est la même : sans domicile fixe. Sur ces 4 dernières années, nous pouvons indiquer que les problématiques recensées sont hétéroclites.

Sur l'année 2022 une nouvelle catégorie a fait son apparition : la problématique du 1^{er} logement.

Age des adultes hébergés

Age	Nombre
Moins de 25 ans	2
Entre 26 et 30 ans	
Entre 31 et 35 ans	3
Entre 36 et 40 ans	
Entre 41 et 50 ans	3
Plus de 50 ans	4
TOTAL	12

Il est à relever, que la tranche d'âge des plus de 50 ans est la plus représentée, lorsqu'en 2021 la catégorie majoritaire était les 41 – 50 ans. L'âge des personnes accueillies sur 2021 et 2022 reste malgré tout assez similaire. La catégorie des moins de 25 ans réapparaît quant à elle. Celle-ci n'était plus présente depuis 2020.

Situations socioprofessionnelles des ménages sortis en 2022

Situations	A l'entrée	A la sortie
AAH	2	2
CDD	2	2
CDI		1
Intérim	1	1
Pôle Emploi	1	
Retraite	1	1
TOTAL	7	7

Très peu de personnes ont changé de situation professionnelle au cours de leur accompagnement sur cette année 2022. Cependant, les situations représentées ne sont pas identiques à celles de 2021. L'allocation de retour à l'emploi, l'intérim et les allocations retraite apparaissent quand les catégories CDD, CDI et pôle emploi se maintiennent.

Ressources des ménages sortis

RESSOURCES	A l'entrée	A la sortie
801 à 950 €	2	1
951 à 1 100 €	1	1
Plus de 1 101 €	4	5
TOTAL	7	7

Sur cette année 2022, il est intéressant de noter une hausse des ressources des ménages, qui s'explique par la hausse relevée au niveau du taux de personnes en situation d'emploi.

Aucune personne ne percevant des ressources inférieures à 800€ n'a été accueillie alors que l'an passé une majorité de personnes percevaient des ressources inférieures, se situant entre 0 et 800€.

Les types de sorties du dispositif

DESTINATION	NOMBRE
Autre service / dispositif de GALA	1
Relogement autonome	5
Retour en famille	1
TOTAL	7

Le dispositif octroie la possibilité pour les ménages d'avoir un « toit » sur un temps donné afin de trouver une solution de logement. Tout un travail avec le travailleur social référent est ainsi mis en place tout au long de l'hébergement afin de constituer toutes les démarches nécessaires (demande de logement social – ACD – appui logement bailleur – recherche(s) sur site(s) spécialisé(s), orientation vers d'autres dispositifs ou structures (demande SIAO), etc..).

Nous pouvons affirmer que sur ces deux dernières années, plus du quart des personnes sorties a pu bénéficier d'un logement en direct auprès de bailleurs sociaux.

Pour la part restante qui se trouve être minime, il a été question de retour en famille ou d'orientation vers un autre dispositif de l'ARSEA.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

2.1. Vie du Service

Tout comme les années passées, le service d'Hébergement Temporaire a continué à fonctionner en prenant en compte les conditions définies par la convention signée entre le CCAS d'Illkirch et l'ARSEA-GALA. Sarah HERQUE, embauchée sur le poste depuis août 2021, a assuré le fonctionnement du service. Après deux années impactées par une crise sanitaire menant à des périodes de télétravail, tout est revenu à la normale en cette année 2022.

Les rendez-vous hebdomadaires au bureau et les visites à domicile ont repris.

2.2. Travail avec les familles

Bien que la majorité des ménages hébergés dans ce dispositif soit composée de personnes isolées, certaines familles ont été accompagnées en Hébergement Temporaire.

Même si la durée d'hébergement est courte, les enfants peuvent poursuivre leur scolarité. Par ailleurs, quand un usager a des droits de visite ou d'hébergement pour son/ses enfant(s), nous lui offrons la possibilité de pouvoir les accueillir au sein de l'hébergement. Le maintien des liens familiaux, qui sont souvent fragiles, fait partie des objectifs visés durant l'accompagnement mis en place.

2.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Tout comme les autres services d'accompagnement en logement, le travailleur social du service est présent lors de l'installation du ménage dans le lieu d'hébergement et procède à l'état des lieux d'entrée mais également de sortie en fin d'accompagnement.

En effet, il veille à ce que le ménage puisse s'intégrer dans le quartier et retrouver rapidement de nouveaux repères.

L'ARSEA-GALA dispose d'un lieu d'accueil qui met en place des activités d'ordre culturelles, culinaires, éducatives ou récréatives / *ludiques*.

Après deux années d'interruption en raison de la situation sanitaire (COVID 19) le lieu d'accueil reprend doucement son activité.

2.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers.

Au niveau de l'hébergement temporaire d'Illkirch, les ménages sont orientés par les travailleurs sociaux du territoire. Ces derniers transmettent la « demande d'hébergement temporaire » remplie au CCAS, qui la fera suivre à son tour à l'ARSEA-GALA.

Le travailleur social est quotidiennement en lien avec les acteurs locaux du CCAS et du CMS d'Illkirch.

L'accompagnement des personnes est travaillé conjointement au niveau partenarial.

2.5. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / transversalité

L'ARSEA-GALA étant liée au CCAS de la ville d'Illkirch-Graffenstaden dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire, la partie relations partenariales est importante et primordiale. En effet, le travailleur social est amené à être en contact régulier avec les assistants(es) social(es) du CMS des 4 vents. Une rencontre tripartite entre l'usager, le travailleur social de GALA et le travailleur social référent du CMS est effectué lors du premier mois d'hébergement de la personne en vue de réaliser un point sur la question du travail et du relogement.

De plus, un tableau de suivi est mis en place dès l'entrée de l'usager. Cet outil permet à la coordinatrice de l'HTI (au niveau du CCAS), Mme PATAUD, d'être informée de façon mensuelle de l'évolution de la situation et de l'avancée des démarches des personnes accompagnées.

2.6. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

L'hébergement Temporaire d'Illkirch est une innovation de la part du CCAS de la ville, qui a décidé de créer son propre dispositif d'hébergement, en raison des difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux de secteur pour accompagner sereinement les plus démunis.

Le logement ou l'hébergement est un préalable à la construction d'un projet, et la mairie d'Illkirch s'est donc donnée les moyens d'y répondre. Ce service permet aux acteurs sociaux du secteur d'orienter des ménages Illkirchois vers ce dispositif, lorsqu'ils rencontrent des difficultés concernant le logement.

3. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le service d'Hébergement Temporaire de GALA n'a aucune obligation en rapport à la loi 2002-2 étant donné que cette action n'a pas d'autorisation et est subventionnée par un financement annuel reconductible. De ce fait, il n'a pas l'obligation des évaluations et des différents outils de la loi 2002-2.

Cependant, dans l'objectif de travailler la qualité de service, GALA tout comme l'ARSEA, ont comme principe de tout de même appliquer la loi 2002-2. De ce fait, nous avons mis en œuvre une évaluation interne en 2007 et une deuxième en 2012. Cette deuxième évaluation a abouti à un plan d'actions correctrices pour le service et un deuxième plan transversal à l'établissement.

4. CONCLUSION

Au sein du dispositif d'Hébergement Temporaire d'Illkirch-Graffenstaden, le travailleur social référent GALA effectuant l'accompagnement doit tenir compte de la situation des personnes dans sa globalité, avec le domaine du logement en priorité.

L'objectif principal est l'accompagnement et l'évaluation des usagers dans leur autonomie locative en vue de leur sortie du dispositif.

L'accompagnement sur 6 mois est un accompagnement court et intense au vue des démarches de relogement à effectuer avec les usagers. C'est pourquoi le partenariat avec le CMS est primordial, afin de maintenir un lien régulier, permanent et étroit avec les assistant(es) social(es) de secteur référent dans le but de garantir un accompagnement adapté à chaque personne.

Pour cette année 2022, l'accompagnement mis en place auprès des personnes accompagnées et le travail en partenariat avec les AS de secteur a permis de ne comptabiliser aucune sortie « sèche », « sans solution ». Toutes les sorties ont donné suite à un relogement définitif ou à une réorientation vers un autre dispositif.

Tout l'enjeu défini de prime abord à l'ouverture de ce dispositif par la ville d'Illkirch-Graffenstaden prend tout son sens. Grâce à celui-ci, des Illkirchois en difficultés au regard du logement ont pu bénéficier d'un accompagnement et retrouver par la suite une stabilité locative.